



**PREFET DE LA REGION GUADELOUPE**

Service de Presse

Basse-Terre, le 23 avril 2015

**DOSSIER DE PRESSE**

**COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉCONOMIE**

*LE PRÉFET RÉUNIT LES ACTEURS ÉCONOMIQUES POUR LEVER LES FREINS À L'EMPLOI.*



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

### Sommaire

Communiqué de presse	Page 3
Liste des personnes et institutions invitées au premier comité de suivi de l'économie du 23 avril 2015	Page 4
Feuille de route pour la croissance et l'emploi outre-mer	Page 6
L'État aux côtés des entreprises guadeloupéennes	Page 8
Annexes	Page 17
- Note de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) sur « L'économie de la Guadeloupe en 2014 »	Page 18



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

Service de Presse

Basse-Terre, le 23 avril 2015

### INVITATION PRESSE

## Lever les freins à l'emploi avec le Comité de suivi de l'économie

A l'issue de la première réunion du Comité de suivi de l'économie qu'il présidera, le préfet de la région Guadeloupe vous invite à un point-presse :

**Jeudi 23 avril à 12h,  
à la CCI de Basse-Terre, salle des assemblées  
(un tour d'image est possible en début de réunion, à 10h)**

Créé par le préfet, le Comité de suivi de l'économie associe l'ensemble des acteurs économiques guadeloupéens : les services de l'État, les grands élus, les représentants des professionnels (chambres consulaires et organisations professionnelles) et de leurs conseillers (notaires, experts-comptables) ainsi que les représentants de la sphère financière (opérateurs publics et privés). Ce comité a pour objet d'élaborer un diagnostic commun sur tous les freins au développement économique et à l'emploi, et de trouver les moyens de faire disparaître ces freins.

Cette première réunion débutera par une présentation de la situation économique et de l'emploi en Guadeloupe par les services de l'État, avant d'évoquer et de discuter les analyses et propositions de chacun des participants.

Dans le même esprit que les visites aux entreprises menées par Préfet, il s'agit surtout de resserrer les liens avec les partenaires économiques de l'archipel, d'être au plus près de leur quotidien et de leurs attentes en vue de mieux les accompagner et les soutenir.



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

### LISTE DES PERSONNES ET INSTITUTIONS INVITÉES AU PREMIER COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉCONOMIE DU 23 AVRIL 2015

#### **Services de l'Etat et organismes de recouvrement des cotisations sociales**

- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE)
- Direction régionale des finances publiques (DRFiP)
- IEDOM - Agence Guadeloupe
- INSEE
- Agence Française de Développement
- Caisse des Dépôts
- bpifrance
- Caisse Guadeloupéenne de Retraite par Répartition (CGRR)
- Caisse Générale De Sécurité Sociale de la Guadeloupe (CGSS)
- Régime Social des Indépendants (RSI)

#### **Parlementaires et grands élus guadeloupéens**

- M. Eric Jalton, Député et Président de la CA Cap Excellence
- M. Ary Chalus, Député
- Mme Gabrielle Louis-Carabin, Députée et Présidente de la CA du nord Grande Terre
- M. Victorin Lurel, Député et Président du conseil régional
- M. Félix Desplan, Sénateur
- M. Jacques Cornano, Sénateur
- M. Jacques Gillot, Sénateur
- Mme Josette Borel-Lincertin, Présidente du conseil départemental
- M. Jean-Claude Lombion, Président de l'Association des Maires de la Guadeloupe
- M. Jean-Pierre Dupont, Président de la CA Riviera du Levant
- Mme Hélène Miraculeux-Bourgeois, Présidente de la CC de Marie-Galante
- Mme Lucette Michaux-Chevry, Présidente de la CA du sud Basse Terre
- M. Jocelyn Sapotille, Président de la CA du nord Basse Terre

#### **Organismes consulaires et représentants des entreprises et de leurs conseillers**

- CCI Iles de Guadeloupe
- Chambre des métiers et de l'artisanat régionale
- Chambre d'agriculture
- UDE-MEDEF
- CGPME
- Association des MPI
- FTPE
- UPA
- CAPEB
- FFB
- Chambre régionale des transporteurs gwadeloupéens (CRTG)
- FDSEA
- UNAPL
- Ordre des Experts comptables
- Chambre départementale des notaires



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

### **Etablissements de crédit**

- Société Générale de Banque Antilles
- BNP PARIBAS Guadeloupe
- Crédit Agricole Mutuel Guadeloupe
- Crédit Maritime Mutuel d'Outre Mer
- Crédit Moderne
- BDAF
- Banque Française Commerciale Antilles-Guyane
- Caisse d'Épargne
- La Banque Postale
- Crédit Mutuel
- BRED Banque Populaire



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

### FEUILLE DE ROUTE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI OUTRE-MER publiée par le ministère de l'Outre-Mer

*La méthode : une concertation engagée dès le mois d'avril avec les acteurs économiques et politiques des outre-mer*

*Le résultat : 4 principes directeurs pour une déclinaison enrichie et adaptée aux outre-mer du pacte de responsabilité et de solidarité*

#### **1- Le Pacte de responsabilité produira ses pleins effets outre-mer**

- le CICE outre-mer sera porté à 9% en 2 ans, à compter du PLF 2015 et 7.5% dès 2015
- un CICE outre-mer renforcé en faveur des secteurs exposés à la concurrence sous réserve de sa compatibilité avec les règles européennes

Le pacte : 400 M€ supplémentaires en faveur des entreprises, pour la croissance et l'emploi

#### **2- Une déclinaison ultramarine des « contreparties » au pacte de responsabilité**

L'accord des partenaires sociaux du 5 mars et les engagements pris lors de la conférence sociale de juillet 2014 s'appliqueront outre-mer.

Une déclinaison adaptée des contreparties outre-mer est légitime :

- Compte tenu de la spécificités des territoires et des problématiques auxquelles ils font face
- Compte tenu de l'existence de mécanismes d'aide spécifiques, qui ne doivent pas être détournés de leurs objectifs

La méthode

- Un nécessaire dialogue avec toutes les parties prenantes
- Une approche fondée sur la concertation à laquelle la ministre conviera les partenaires de l'État dans les prochaines semaines

#### **3- Stimuler et accompagner la croissance des économies outre-mer**

- Un cadre fiscal en faveur de l'investissement a minima stabilisé jusqu'en 2017
- Le taux du crédit d'impôt recherche porté à 50% outre-mer
- La création d'un fonds de garantie pour sécuriser le préfinancement du crédit d'impôt investissement outre-mer
- L'accélération du déploiement des produits spécifiques BPI, y compris dans le Pacifique
- L'élaboration d'une stratégie d'accompagnement à l'export associant les ministères et les opérateurs concernés
- Une initiative pour favoriser la régularisation des dettes sociales et fiscales
- Une stratégie et des moyens en faveur du Tourisme, dans la suite des Assises

#### **4- Une action concrète en faveur de l'emploi dans les territoires**

Des mesures actées :

- Un plan de rattrapage de l'ESS outre-mer, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et les Régions
- Un plan d'aide à la « première embauche » en faveur des très petites entreprises outre-mer, avec la Caisse des Dépôts et Consignations et les Régions
- Une réflexion à poursuivre de manière partenariale :
- Pour mieux coordonner et évaluer les politiques régionales en faveur de l'emploi et de la formation



## **PREFET DE LA REGION GUADELOUPE**

- professionnelle avec l'ensemble des partenaires de l'État dans les territoires
- Favoriser l'accès des PME locales à la commande publique

Une mobilisation renforcée des contrats aidés :

- Renforcer l'attractivité des CAE DOM
- Expérimentation sur le taux de prise en charge des EAV afin d'en accélérer la mobilisation

Une déclinaison par ministère des recommandations du rapport Lebreton concernant l'accès à l'emploi public (régionalisation des formations, déconcentration des concours, système de mutations)

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

# *L'État aux côtés des entreprises guadeloupéennes*

*Vous souhaitez créer votre entreprise ou la développer :  
l'État vous accompagne*



Le contexte de crise économique et de chômage que connaît la Guadeloupe appelle un sursaut de toutes ses forces vives, en particulier des entreprises, sources essentielles de création d'emplois pérennes, et de toutes les institutions qui les accompagnent.

L'État a pris des mesures fortes pour mettre en place un cadre économique et fiscal favorable au développement économique et à la compétitivité des entreprises, avec en particulier le Pacte de Responsabilité et de Solidarité.

L'État contribue aussi à soutenir les entreprises par différents dispositifs nationaux d'accompagnement et régimes d'aides auxquels les entreprises guadeloupéennes ont pleinement accès. Des aides spécifiques viennent encore renforcer ces dispositifs nationaux de « droit commun », pour permettre aux entreprises ultramarines d'affronter leurs handicaps spécifiques. La présente brochure recense ces dispositifs, qui sont proposés aux entreprises guadeloupéennes pour les accompagner dans leur développement et, le cas échéant, pour les aider à affronter les périodes de turbulences.

Jacques Billant  
Préfet de la Région Guadeloupe





## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

# CRÉER SON ENTREPRISE

### **La mise à disposition d'information économique par l'INSEE**

ODIL (Outil d'aide à l'implantation locale) fournit des éléments statistiques pour réaliser une étude de marché, dans les secteurs du commerce, de l'artisanat et des services aux particuliers. L'enquête SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises) est réalisée auprès d'un panel d'entreprises nouvellement créées, puis trois ans et cinq ans plus tard ; elle permet notamment d'apprécier les critères favorisant la survie des entreprises. Enfin, la base de données ALISSE permet d'obtenir des informations détaillées sur un secteur, au niveau national.

Contact : INSEE

### **Le soutien fiscal à l'investissement dans les entreprises en création**

La souscription au capital de PME ou de sociétés détenant des participations dans des PME, ou encore à des Fonds dédiés (FIP, FCPI, FCPR), peut faire l'objet d'une réduction de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt de solidarité sur la fortune. Le créateur qui emprunte pour souscrire au capital d'une société nouvelle peut déduire les intérêts d'emprunt de sa rémunération.

Contact DRFIP

### **Le projet initiative-jeune (PIJ)**

Le PIJ est une aide versée aux jeunes de 18 à 30 ans qui créent ou reprennent une entreprise dans un DOM. Il peut atteindre 7.320 euros et est exonéré des charges sociales et fiscales.

Contact : DIECCTE

### **Le Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE)**

Le dispositif NACRE s'adresse aux porteurs d'un projet de création/reprise qui ne serait pas possible sans un accompagnement par des fonds publics. Sont notamment mais pas exclusivement concernés les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, et les salariés repreneurs de leur entreprise. Le dispositif NACRE permet de bénéficier d'un appui global par un organisme d'accompagnement à la création-reprise, complété éventuellement par un soutien financier via un prêt à taux zéro.

Contact : DIECCTE

### **L'aide à la création d'entreprise innovante**

Une subvention d'un montant maximal de 30.000 euros, peut être accordée à un créateur d'entreprise pour couvrir des dépenses de conception et définition de son projet, d'études de faisabilité commerciale, technique, juridique et financière, de recherche de partenaires.

Contact : Bpifrance

### **Le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes**

Organisé chaque année par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce concours s'adresse à des entreprises en « émergence » ou qui portent un projet de « création-développement ». Les lauréats reçoivent une subvention qui peut atteindre 45.000 euros dans la catégorie « émergence » et 450.000 euros dans la catégorie « création-développement ».

Contact : DRRT, Bpifrance



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

# INNOVER

### **Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR)**

Le CIR permet aux entreprises, sans restriction de secteur ou de taille, de déduire de leurs impôts 50 % de leurs dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental. Les PME peuvent bénéficier d'un remboursement anticipé. Le CIR peut en outre bénéficier d'un rescrit qui sécurise le programme de dépenses de recherches auprès de l'administration fiscale, ainsi que d'un préfinancement de 80 %.

*contact : DRRT, DRFIP, Bpifrance*

### **Le Crédit d'Impôt Innovation (CII)**

Réservé aux PME, le CII offre un crédit d'impôt de 40 % des dépenses nécessaires à la conception de prototypes ou d'installations pilotes de produits nouveaux. L'assiette est plafonnée à 400.000 euros. Les PME peuvent bénéficier d'un remboursement anticipé.

*contact : DIECCTE, DRFIP*

### **Le statut de Jeune Entreprise Innovante ou JEI**

Les PME de moins de 8 ans qui dédient au minimum 15 % de leurs dépenses à la R&D peuvent bénéficier du statut de Jeune Entreprise Innovante, qui leur permet d'obtenir des exonérations de charges sociales patronales sur le personnel participant aux activités innovantes et d'exonérations fiscales (IR, IS, contribution économique territoriale, taxe foncière sur les propriétés bâties, imposition sur les plus-values de cession de parts). Les JEI peuvent aussi accéder à un prêt d'amorçage de Bpifrance avant une levée de fonds de capital-risque.

*contact : DRRT, DRFIP, Bpifrance*

### **Le statut de Jeune Entreprise Universitaire (JEU)**

Les avantages sont identiques à ceux de la JEI. Les conditions sont globalement les mêmes mais l'entreprise doit être dirigée (ou détenue directement au moins à hauteur de 10 %) par des étudiants ou de jeunes diplômés et avoir un lien avec un établissement d'enseignement supérieur.

*contact : DRRT, DRFIP*

### **La Qualification d'Entreprise Innovante**

La qualification « Entreprise innovante » est un label qui permet à une entreprise à la recherche de fonds propres d'ouvrir son capital en ayant accès au quota d'investissement obligatoire de 70 % des Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI).

*contact : Bpifrance*

### **Les soutiens à l'innovation de la Banque Publique d'Investissements**

Bpifrance soutient l'innovation par des subventions (aide pour la faisabilité de l'innovation, Bourse French Tech), des avances remboursables, des prêts à taux zéro (aide pour le développement de l'innovation) et des prêts de développement (prêt d'amorçage, prêt Innovation).

Elle soutient également les projets collaboratifs avec d'autres entreprises françaises (aide au partenariat technologique) ou étrangères (aide pour le développement de l'innovation en collaboration internationale, aide aux projets collaboratifs). Elle peut, enfin, aider les entreprises à accéder aux programmes communautaires (Label Euréka, Eurostars, Horizon 2020) et intervenir en fonds propres.

*contact : Bpifrance*



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

### **Les appels à projets**

Des appels à projets sont lancés au plan national par les différentes administrations et agences de l'État, en vue de soutenir financièrement les projets innovants ou exemplaires portés par les entreprises dans les domaines essentiels à la compétitivité française. Certains de ces appels à projets s'inscrivent dans le « Programme d'Investissements d'Avenir » (PIA) par lequel le gouvernement entend faire émerger un nouveau modèle de croissance. Les services de l'État peuvent aussi accompagner les entreprises pour répondre aux appels à projets européens ou internationaux.

*Contact : DRRT, Bpifrance, ADEME*

## **SE DÉVELOPPER**

### **La défiscalisation des investissements**

Les investissements productifs réalisés dans les DOM peuvent ouvrir droit dans les secteurs éligibles à une réduction de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés. Sont notamment visés les immobilisations corporelles neuves et amortissables, les travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtel, de résidence de tourisme et de village de vacances classés, et les logiciels nécessaires à l'utilisation des investissements éligibles,

*Contact : DRFIP*

### **Les prêts classiques à l'investissement**

Bpifrance et l'AFD proposent aux entreprises des prêts à l'investissement pouvant atteindre des maturités longues de 15 ans pour financer des investissements matériels immobiliers ou mobiliers, réalisés en complément d'un prêt bancaire.

*Contacts : Bpifrance, AFD*

### **Les prêts de développement**

Les prêts de développement sont en général d'une durée de 7 ans, sans garantie, avec un différé de 2 ans. Bpifrance propose ainsi des prêts à l'économie solidaire, des prêts à l'industrialisation, des prêts à la robotisation, et des prêts numériques pour les projets structurants d'intégration de solutions numériques.

*Contact : Bpifrance*

### **L'intervention en fonds propres**

Bpifrance intervient directement ou via des fonds d'investissements partenaires en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des PME.

*Contact : Bpifrance*



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

### **La garantie des concours bancaires**

Bpifrance propose plusieurs formes de garanties des concours bancaires à l'entreprise, qu'il s'agisse de création, de développement (financement des investissements,) de renforcement de la trésorerie ou de financement de concours court terme. Par exemple, la « Garantie du développement des PME et TPE », garantit de 40 à 70 % du concours bancaire.

*Contact : Bpifrance*

### **L'assistance et le soutien financier aux projets dans les domaines de l'environnement et de l'énergie**

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) conseille et subventionne les entreprises pour leurs études et investissements exemplaires en matière de gestion et de valorisation des déchets, d'économie circulaire, d'économie d'énergie, de production d'énergies renouvelables, et de mobilité durable.

*Contact : ADEME*

## **RECRUTER**

### **Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)**

Destiné à toutes les entreprises, le crédit d'impôt revient à restituer à l'entreprise un pourcentage de sa masse des salaires inférieure à 2,5 fois le SMIC. Fixé à 4 % en 2013, le taux du CICE progresse chaque année et s'élèvera à 9 % en 2016, soit l'équivalent d'un mois de salaire environ. Le CICE peut faire l'objet d'un préfinancement, ou pour les PME d'un remboursement immédiat.

*Contact : DRFIP, Bpifrance*

### **Les exonérations de charges sociales**

L'exonération est accordée à certains employeurs qui occupent moins de 11 salariés et aux employeurs de certains secteurs d'activités, quel que soit leur effectif.

*Contact : CGSS*

### **Les aides à l'emploi**

Plusieurs régimes d'aide à l'emploi permettent aux entreprises de réduire leur masse salariale. Le dispositif des « Emplois d'Avenir » prend en charge une partie de la rémunération des jeunes salariés en contrepartie d'engagements de formation. Le « Contrat de génération » facilite la transmission des compétences d'un senior à un jeune. Une aide à la première embauche en faveur des TPE est à l'étude.

*Contact : DIECCTE*



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

### **EXPORTER**

#### **Business France (ex-UBIFRANCE)**

Business France présente une gamme complète de prestations aux entreprises qui souhaitent exporter : diagnostic, informations, veille, conseil, prise de contacts, participation à des salons, recrutement de volontaires internationaux en entreprises, etc.

*Contact : DIECCTE*

#### **L'accompagnement du Ministère des Outre mer**

Le Ministère des Outre-mer accompagne les entreprises à l'international au travers d'une convention de partenariat avec Business France. Via le guichet unique export de la Guadeloupe, toutes les prestations de Business France gratuites pour les entreprises des DOM peuvent être sollicitées dès lors que le diagnostic export est positif.

*Contact : DIECCTE*

#### **COFACE**

La COFACE gère, pour le compte de l'Etat, les opérations d'assurance des risques à l'exportation des entreprises : l'assurance prospection, l'assurance crédit, la garantie de change, la garantie du risque exportateur (garantie des cautions et préfinancements), l'assurance investissement. Ces garanties publiques sont destinées à encourager et soutenir le développement international des entreprises.

*Contact : DIECCTE*

#### **L'expertise des Douanes**

L'expertise du pôle d'action économique (PAE) de la direction régionale des douanes de Guadeloupe vient en soutien des entreprises dans leurs démarches d'internationalisation, à l'exportation comme à l'importation. Le PAE leur propose des statistiques sur les échanges extérieurs, des renseignements sur les réglementations applicables, une aide au classement tarifaire, une protection contre les contrefaçons, ainsi que des entretiens personnalisés gratuits avec sa cellule conseils aux entreprises.

*Contact : Direction régionale des Douanes*



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

# Vous affrontez des difficultés ? L'État vous accompagne

### **L'activité partielle**

Le dispositif permet aux entreprises qui connaissent une baisse d'activité conjoncturelle et décident de réduire la durée du travail pour sauvegarder l'emploi et les compétences, de percevoir une indemnisation par salarié et heure chômée. Le taux d'indemnisation peut être majoré si l'entreprise prend des engagements de maintien de l'emploi et organise des actions de formation.

Contact : *DIECCTE*

### **Le médiateur du crédit**

Gratuite, rapide et confidentielle, la Médiation du crédit aux entreprises vise à aider les entreprises qui rencontrent avec leurs partenaires financiers des difficultés de financement (notamment liées au refus de financement bancaire de l'activité) ou d'assurance-crédit. La saisine s'opère sur un site national, la médiation est ensuite menée localement par le médiateur du crédit de la Guadeloupe. Un tiers de confiance, accessible à un numéro Azur, peut accompagner l'entreprise dans sa démarche.

Contact : *site [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr), numéro Azur 0800 111 971*

### **Le médiateur des relations interentreprises**

Accessible à toute entreprise rencontrant des difficultés contractuelles et/ou relationnelles avec un client ou un fournisseur, la médiation inter-entreprises vise à régler les litiges ou conflits dans l'application d'une clause contractuelle ou le déroulement d'un contrat (retards de paiement, ruptures brutales de contrat, modalités de commandes ou de livraisons imposées, etc.) ainsi que les litiges liés à la propriété intellectuelle. La saisine s'effectue sur un site national, mais la médiation peut être menée localement par le Médiateur délégué régional.

Contact : *site <http://www.redressement-productif.gouv.fr/mediation-interentreprises/accueil>*

### **Le médiateur des marchés publics**

Le médiateur des marchés publics offre un recours aux entreprises s'estimant victimes de mauvaises pratiques de la part d'un donneur d'ordre public. La saisine s'effectue sur un site national, mais la médiation peut être menée localement par le Médiateur délégué régional.

Contact : *site <http://www.redressement-productif.gouv.fr/mediation-des-marches-publics>*

### **La commissaire à la vie des entreprises et au développement productif**

Placée auprès du secrétaire général aux affaires régionales (SGAR) de la préfecture de Guadeloupe, la commissaire à la vie des entreprises et au développement productif accompagne les entreprises dans leurs projets de développement et facilite le succès de leurs démarches auprès des services de l'Etat, notamment lorsqu'elles se trouvent en difficultés.

Contact : *préfecture*



## **PREFET DE LA REGION GUADELOUPE**

### **Le comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI)**

Le CODEFI rassemble, sous l'autorité du préfet, les administrations financières, fiscales et sociales, pour examiner la situation des entreprises de moins de 400 salariés en difficultés de financement. Il peut prendre des mesures de redressement ou financer des audits et diagnostics.

*Contact : préfecture, DRFIP*

### **La commission des chefs des services financiers (CCSF)**

La CCSF examine la situation des entreprises en difficultés de paiement de leurs charges fiscales et sociales du fait de problèmes conjoncturels de trésorerie, et peut définir des modalités de règlement échelonné des passifs fiscaux et sociaux.

*Contact : préfecture, DRFIP*

**PREFET DE LA REGION GUADELOUPE**

**Vos contacts**

<p><b>Préfecture de région Guadeloupe</b> Valérie PAUL, Commissaire à la vie des entreprises et au développement productif 05 90 99 39 38 valerie.paul@guadeloupe.pref.gouv.fr</p>	<p><b>Bpifrance Guadeloupe</b> MICHELE PAPALIA, DIRECTRICE ANTILLES GUYANE 05 90 86 13 92 / michele.papalia@bpifrance.fr Muguette DAIJARDIN, responsable du secteur privé 05 90 89 65 51 / <a href="mailto:daijardinm@afd.fr">daijardinm@afd.fr</a> Patricia DECORBIN 05 90 89 65 58 / <a href="mailto:decorbinp@afd.fr">decorbinp@afd.fr</a></p>
<p><b>Agence Française de Développement (AFD)</b> Bertrand BOISSELET, directeur adjoint 0590 89 65 67 / <a href="mailto:boisseletb@afd.fr">boisseletb@afd.fr</a> Michèle MINATCHY, chargée de mission secteur privé 0590 89 65 49 / <a href="mailto:minatchym@afd.fr">minatchym@afd.fr</a></p>	<p><b>Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi</b> 05 90 80 50 50 <a href="http://www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr/guadeloupe">http://www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr/guadeloupe</a> Ludovic de GAILLANDE 05 90 93 15 83 / <a href="mailto:ludovic.degaillande@dieccte.gouv.fr">ludovic.degaillande@dieccte.gouv.fr</a> Catherine ROMUALD (PIJ- Création et NACRE) 05 90 80 50 50 / <a href="mailto:catherine.romuald@dieccte.gouv.fr">catherine.romuald@dieccte.gouv.fr</a></p>
<p><b>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)</b> 05 90 26 78 05 <a href="http://www.guadeloupe.ademe.fr">www.guadeloupe.ademe.fr</a> Marianna MARTEL (énergie, climat transport) 05 90 26 77 60 / <a href="mailto:marianna.martel@ademe.fr">marianna.martel@ademe.fr</a> Julien VERMEIRE (déchets économie circulaire) 05 90 26 77 43 / <a href="mailto:julien.vermeire@ademe.fr">julien.vermeire@ademe.fr</a></p>	<p><b>Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT)</b> Bernard FILS-LYCAON, Délégué régional 05 90 99 39 02 <a href="mailto:drdt.guadeloupe@recherche.gouv.fr">drdt.guadeloupe@recherche.gouv.fr</a></p>
<p><b>Médiation des marchés publics</b> <a href="http://www.redressement-productif.gouv.fr/mediation-des-marches-publics">http://www.redressement-productif.gouv.fr/mediation-des-marches-publics</a> Ludovic de GAILLANDE, Médiateur délégué régional 05 90 93 15 83 / <a href="mailto:ludovic.degaillande@dieccte.gouv.fr">ludovic.degaillande@dieccte.gouv.fr</a></p>	<p><b>Médiation interentreprises</b> <a href="http://www.redressement-productif.gouv.fr/mediation-interentreprises/accueil">http://www.redressement-productif.gouv.fr/mediation-interentreprises/accueil</a> Ludovic de GAILLANDE, Médiateur délégué régional 05 90 93 15 83 / <a href="mailto:ludovic.degaillande@dieccte.gouv.fr">ludovic.degaillande@dieccte.gouv.fr</a></p>
<p><b>Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)</b> 05 90 99 36 36 <a href="http://www.insee.fr/guadeloupe">www.insee.fr/guadeloupe</a></p>	<p><b>Direction régionale des Douanes de Guadeloupe</b> 05 90 90 99 45 30 <a href="http://www.douane.gouv.fr/accueil">http://www.douane.gouv.fr/accueil</a> Didier GREFFET Chef du Pôle Actions Économiques 05 90 99 45 33 / <a href="mailto:didier.greffet@douane.finances.gouv.fr">didier.greffet@douane.finances.gouv.fr</a></p>
<p><b>Médiation du crédit</b> <a href="http://www.mediateurducredit.fr">http://www.mediateurducredit.fr</a> Yasmina FOY 05 90 93 74 29 - N° Vert Guadeloupe 0 800 111 971 <a href="mailto:yasmina.foy@iedom-guadeloupe.fr">yasmina.foy@iedom-guadeloupe.fr</a></p>	<p><b>Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)</b> Renseignements auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) dont dépend l'entreprise, ou du pôle Gestion publique/Division des affaires économiques : <a href="mailto:drfip971.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr">drfip971.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr</a></p>
<p><b>Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe (CGSS)</b> 3957 (0,107 euro par minute depuis un poste fixe) <a href="http://www.urssaf.fr/profil/outre-mer/index.html">www.urssaf.fr/profil/outre-mer/index.html</a></p>	<p><b>Guichet unique export</b> Par convention, les partenaires export de Guadeloupe ont convenu de faciliter l'accès à l'information et aux prestations export en créant une porte d'entrée unique pour les entreprises exportatrices. Contact : Guadeloupe Expansion - 05 90 94 45 40 <a href="http://www.laguadeloupeexporte.com">http://www.laguadeloupeexporte.com</a></p>





*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA REGION GUADELOUPE**

## **ANNEXES**

## L'économie de la Guadeloupe en 2014 Une économie au ralenti

Dans la continuité de 2013, l'économie guadeloupéenne tourne au ralenti en 2014. Les échéances municipales ainsi que la multiplication d'évènements tels que l'épidémie de chikungunya et les différents mouvements sociaux ont marqué une activité économique déjà fragile. Dans un climat conjoncturel atone, l'investissement privé reste limité. Portée par les ménages au premier semestre, la croissance de l'investissement est tirée par les entreprises en fin d'année. La poursuite de la dégradation du marché du travail pèse sur la consommation des ménages qui tarde à retrouver une orientation durablement favorable en dépit du ralentissement de la hausse des prix. Conséquence de la faiblesse de la demande intérieure, les échanges commerciaux se contractent.

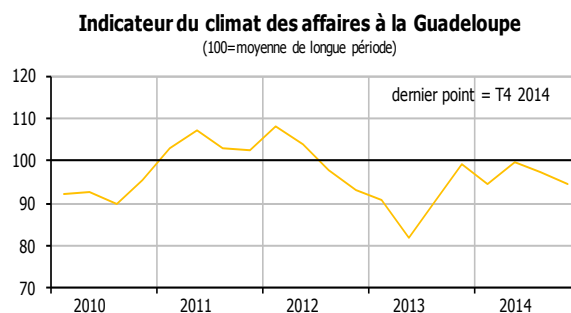
Au niveau sectoriel, l'évolution de l'activité est mitigée. Le secteur du BTP connaît une nouvelle année difficile, toujours pénalisé par le manque de grands chantiers publics et l'atonie du marché privé. Le secteur du tourisme enregistre un bilan en demi-teinte. L'évolution est cependant plus favorable pour le secteur primaire qui enregistre des résultats en hausse pour les filières canne et banane. L'activité commerciale se redresse en fin d'année. Le marché automobile affiche notamment une légère amélioration après une très mauvaise année 2013.

En dépit d'un contexte économique peu favorable, les encours de crédits progressent en 2014. Cette évolution est essentiellement tirée par les entreprises alors que l'activité de crédit aux ménages est en perte de vitesse. Les actifs financiers enregistrent pour leur part une progression moins dynamique en 2014.

### UNE CONJONCTURE MOROSE

#### L'indicateur du climat des affaires se redresse difficilement

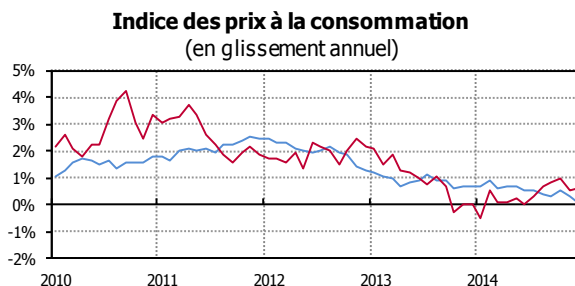
Depuis mi-2012, l'indicateur du climat des affaires (ICA) est dégradé. Le redressement amorcé au deuxième semestre 2013 avait rapproché l'indicateur de sa moyenne de longue période. Cependant, il s'en écarte dès le premier trimestre 2014 pour se situer en fin d'année à 95,5 points. Excepté au deuxième trimestre, le climat des affaires s'est détérioré durant l'année 2014, révélant l'inquiétude des chefs d'entreprise interrogés dans le cadre des enquêtes de conjoncture de l'IEDOM.



Source : Enquête de conjoncture IEDOM

#### L'inflation ralentit

En 2014, l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 0,3 % en moyenne. Cette progression, trois fois moins importante qu'en 2013 (+0,9 % en moyenne), résulte du ralentissement ou de la baisse des prix de la majorité des postes de consommation et est inférieure à l'inflation relevée sur le territoire national (+0,5 %).



Source : INSEE

À fin décembre 2014, l'indice croît de 0,6 % en glissement annuel, tiré principalement par les prix des services (+1,4 %) et de l'alimentation (+1,4 %).

## Le marché du travail poursuit sa détérioration

Le nombre de demandeurs d'emploi persiste à des niveaux élevés. Fin 2014, Pôle emploi comptabilise 61 738 demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A), soit une hausse de 2,2 % sur un an (après +1,4 % en 2013). Le rythme de progression est plus faible que celui de la France entière (+5,4 %). Les personnes âgées de 50 ans et plus voient leur situation se détériorer (+11,6 % inscrits en 2014 après +13,4 % en 2013). En revanche, les nombres de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminuent (-4,2 %) pour la seconde année consécutive.

Fin 2014, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés atteint un nouveau record à 24 875 personnes, en progression de 8,8 % par rapport à 2013.

Les offres d'emploi cumulées sur l'année 2014 collectées par Pôle emploi s'établissent à 9 672, en hausse de 3,3 % après une chute de 22,8 % en 2013, une année historiquement pauvre en offres d'emploi.

La baisse de l'emploi salarié marchand (-4,3 % au deuxième trimestre, selon l'Insee) se concentre en particulier sur les secteurs de la construction et de l'industrie.

## La consommation des ménages se maintient

Les tensions persistantes du marché du travail et les incertitudes économiques ont pesé sur la consommation des ménages qui se maintient en dépit d'un creux en milieu d'année.

Les importations de biens de consommation courante s'inscrivent en léger repli (-0,8 %). Les importations de produits agroalimentaires et les ventes de voitures particulières augmentent (respectivement de +1,9 % et +1,5 %) sans compenser les replis enregistrés les années précédentes. L'encours de crédits à la consommation est mieux orienté, progressant de 1,4 % en rythme annuel après -0,1 % en 2013 et +0,5 % en 2012.

Les chefs d'entreprise du secteur du commerce restent mitigés sur l'évolution de leur activité, en hausse au dernier trimestre après neuf mois plutôt moroses.

Les indicateurs de vulnérabilité économique des ménages s'améliorent sur l'année. Le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire diminue (-2,1 % par rapport à 2013) pour atteindre 19 890 personnes, son plus bas niveau depuis 1995. Le nombre de retraits de carte bancaire (6 026) diminue de 8,2 % par rapport à 2013 et d'incidents de paiement par chèque de 2,8 %.

## L'investissement est toujours limité

Dans un contexte économique toujours incertain, l'investissement des entreprises a connu une évolution inégale sur l'année affichant une meilleure orientation au dernier trimestre.

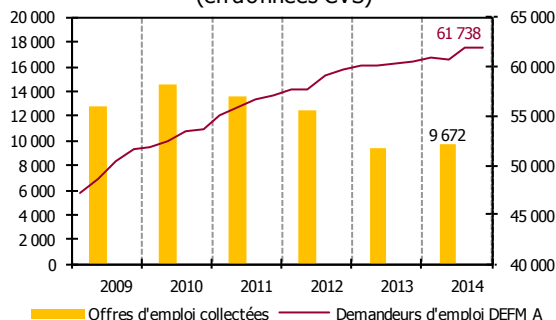
Après une pause en 2013, les encours des crédits à l'investissement des entreprises sont en nette progression (+5,9 %), notamment au cours du deuxième semestre. L'investissement immobilier est également plus dynamique sur un an (+4,8 %). Cette amélioration s'est traduite par une embellie en fin d'année des importations de biens à destination des entreprises, mais le bilan annuel est négatif. Les importations de biens d'équipement diminuent de 12,8 % et celles de biens intermédiaires de 7,0 %.

La croissance des encours de crédits à l'habitat des ménages ralentit (+2,9 %, après +6,0 % en 2013).

## Les échanges commerciaux se replient

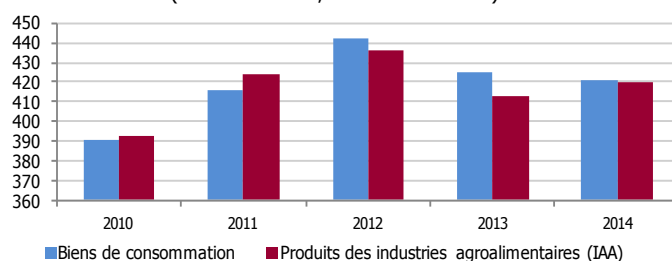
Les échanges commerciaux se replient en dépit d'une meilleure orientation en fin d'année. En cumul annuel, les importations reculent de 7,2 %, en lien avec la baisse des importations de produits de consommation courante des ménages, ainsi que de biens d'équipement et de biens intermédiaires des entreprises. Les exportations quant à elles diminuent de 24,6 % (-14,0 % hors produits pétroliers).

### Demandeurs d'emploi et offres d'emploi collectées (en données CVS)



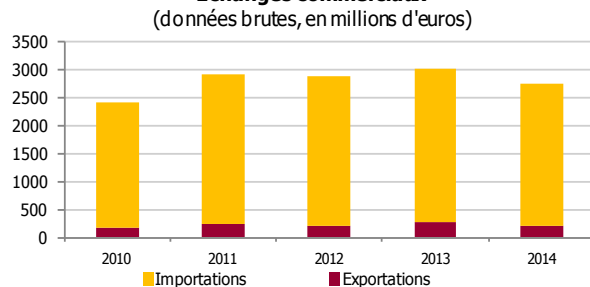
Source : DIECCTE

### Importations de biens destinés aux ménages (données brutes, en millions d'euros)



Source : Douanes

### Échanges commerciaux (données brutes, en millions d'euros)



Source : Douanes

# UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE DE L'ACTIVITÉ SELON LES SECTEURS

## Une activité mieux orientée dans le secteur primaire et l'agroalimentaire

En 2014, l'activité du secteur primaire est plus favorable. La campagne cannière a enregistré des résultats en hausse grâce aux bonnes conditions climatiques et aux efforts de replantations engagés suite à la campagne de 2013. Les usines sucrières ont broyé 587 676 tonnes de canne en 2014, soit une augmentation de 31 % par rapport à 2013, considérée comme l'une des campagnes les plus mauvaises de la décennie. Malgré les difficultés liées à la cercosporiose (une maladie fongique), les exportations de bananes restent dynamiques (+11,0 % après +6,2 %) atteignant un nouveau record sur la décennie à 72 900 tonnes.

L'activité des industries agroalimentaires (IAA) enregistre un bilan plus mitigé. Si les exportations de rhum industriel et de rhum agricole augmentent sensiblement (respectivement de +15,1 % et +25,2 %), après une année 2013 en fort repli, les exportations totales de produits agroalimentaires reculent de 4,7 %.

## Une année encore difficile dans le BTP

L'activité dans le secteur du BTP est particulièrement faible en 2014 et se détériore une nouvelle fois. Dans le bâtiment, le marché reste atone. En raison de l'attentisme lié aux échéances électorales municipales et des contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités, le manque de chantiers structurants a encore pesé sur l'activité du secteur des travaux publics. Les ventes de ciment sur le marché local ont continué à diminuer et s'élèvent à 194 206 tonnes. Il s'agit de la plus faible consommation de ciment depuis 1986. Dans le détail, les ventes en vrac, généralement destinées aux grands chantiers, accusent une baisse plus marquée (-15,6 %) que les ventes en sac (-5,0 %). Pour la seconde année consécutive, le nombre de permis de construire délivrés pour les logements diminue de 3,2 %, après -8,1 % en 2013. Les effectifs salariés recensés à la Caisse des congés du BTP demeurent stables par rapport à 2013 et s'élèvent à 6 245. Depuis 2009, le secteur a perdu 2 665 emplois.

## Une activité touristique mitigée

Selon les chefs d'entreprise interrogés, l'activité touristique est restée en retrait par rapport 2013. Déjà pénalisée par la médiatisation de l'insécurité sur l'île, l'activité 2014 a également été marquée par une succession d'événements (grève de l'essence, coupures d'eau, épidémie de chikungunya) qui ont contrecarré la bonne marche du secteur ainsi que les retombées positives résultant de l'organisation de la 10<sup>e</sup> édition de la Route du Rhum-Destination Guadeloupe.

Le nombre de passagers hors transit à l'aéroport Pôle Caraïbes est quasiment stable (-0,2 % après +2,0 % l'année précédente), notamment en raison d'une offre en retrait sur la France métropolitaine et des effets de la grève d'Air France au mois de septembre.

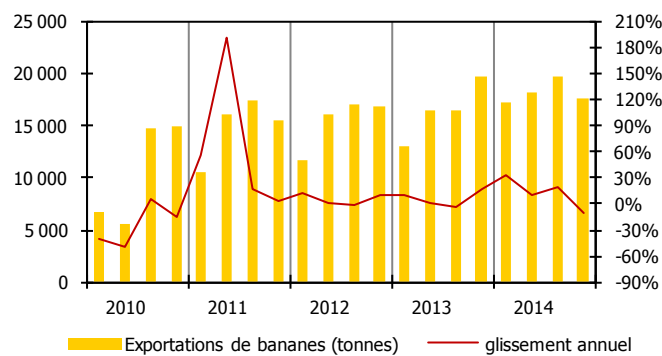
En revanche, le nombre de croisiéristes augmente significativement par rapport à 2013 (+48,0 %) atteignant son plus haut niveau sur les cinq dernières années.

## L'activité commerciale se redresse en fin d'année

Le courant d'affaires des entreprises du secteur du commerce se redresse, en particulier au cours du dernier trimestre, mais les chefs d'entreprise anticipent une activité en baisse pour le début de l'année 2015.

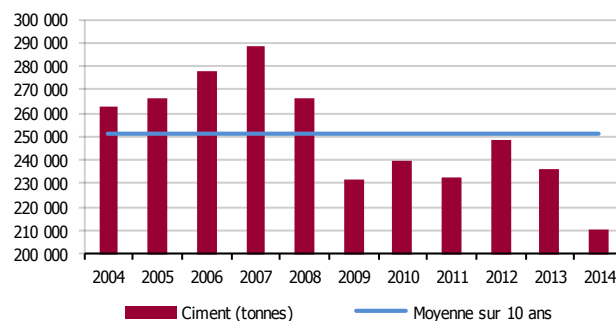
Le marché automobile enregistre une légère amélioration, après avoir connu sa plus mauvaise performance depuis le début des années 2000 en 2013. Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs (16 610) a rebondi en fin d'année, permettant au marché de progresser par rapport à son niveau de 2013 (+1,3 %).

Évolution des exportations de bananes



Source : DIECCTE

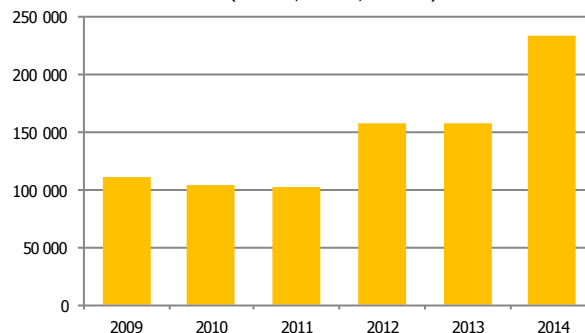
Consommation de ciment



Source : Ciments Antillais, yc Iles du Nord

Nombre de croisiéristes

(Entrées, sorties, transits)



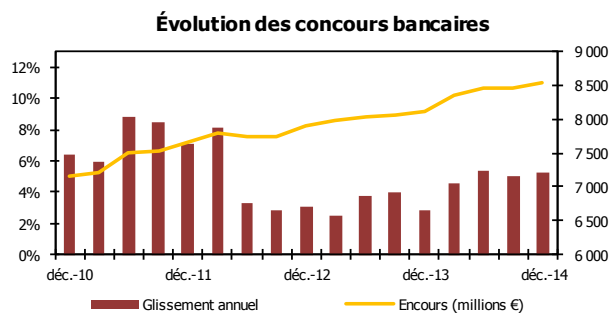
Source : Guadeloupe Port Caraïbes

# L'ACTIVITÉ BANCAIRE RESTE BIEN ORIENTÉE

## Une activité de crédit principalement portée par le financement des entreprises

En dépit d'une conjoncture économique peu favorable, l'activité de crédit progresse en 2014. À 8,6 milliards d'euros, l'encours sain des crédits enregistre une augmentation de 5,3 % sur un an (soit +434,0 millions d'euros). Cette évolution, essentiellement tirée par les entreprises, est supérieure à celle observée en 2013 (+2,9 %) et en 2012 (+3,1 %), mais demeure inférieure à celle de 2011 (+7,1 %).

Les financements consentis aux entreprises affichent une bonne performance sur un an (+6,0 % contre +0,6 % en 2013), pour s'établir à 4,0 milliards d'euros en fin d'année. Cette embellie est visible sur l'ensemble des segments. Après un début d'année relativement stable, les crédits immobiliers enregistrent une croissance plus soutenue (+4,8 % contre +1,7 % un an plus tôt). Les crédits d'investissement sont également en nette progression (+5,9 % après +0,9 % en 2013). En parallèle, après six années consécutives de baisse, les crédits d'exploitation renouent avec une croissance positive (+13,5 %).



Source : IEDOM

L'activité de crédit aux ménages est pour sa part en perte de vitesse. À 3,2 milliards d'euros, l'encours croît de 2,4 % sur un an après une hausse de 4,1 % en 2013 et de 4,9 % en 2012. Si les crédits à l'habitat augmentent à un rythme plus modéré que l'année précédente (+2,9 % contre +6,0 % en 2013), les crédits à la consommation sont mieux orientés cette année (+1,4 % contre -0,1 % en 2013).

Les crédits aux collectivités locales, essentiellement constitués de crédits d'investissement, enregistrent une croissance soutenue (+11,9 %) pour atteindre 0,9 milliard d'euros.

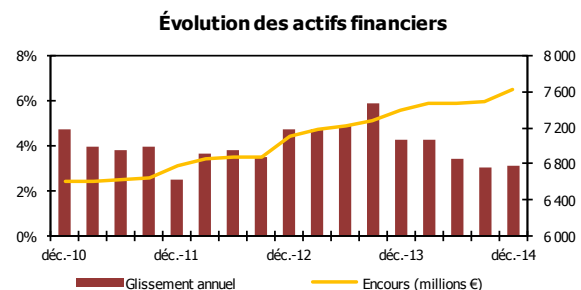
## Une amélioration de la sinistralité

Les risques de crédit portés par le système bancaire local sont en baisse en 2014. À 483,0 millions d'euros, l'encours des créances douteuses brutes diminue de 1,9 % sur un an (contre -10,6 % en 2013). La proportion de ces créances douteuses dans l'ensemble des crédits consentis est également en retrait (-0,4 point) et s'établit à 6,4 %.

## Une croissance ralentie des actifs financiers

La collecte nette d'épargne enregistre une progression moins dynamique en 2014. À 7,6 milliards d'euros, les actifs financiers des agents économiques augmentent de 3,1 % sur un an (soit +230,5 millions d'euros) contre +4,3 % en 2013.

La hausse est plus marquée pour les entreprises (+15,1 %) que pour les ménages (+1,1 %), ces derniers représentant 72,3 % des actifs financiers. En revanche, les actifs financiers des autres agents chutent de 10,1 % (soit -48,6 millions d'euros).



Source : IEDOM

Les dépôts à vue, principaux actifs financiers détenus par les agents (35,8 %), affichent une hausse moins soutenue qu'en 2013 (+4,8 % contre +6,8 % en 2013), sous l'effet du repli des dépôts à vue des ménages (-0,8 %) et des autres agents (-18,0 %). De même, les placements liquides ou à court terme augmentent de 1,3 % après +3,0 % en 2013. Les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent une croissance inférieure à celle de l'année précédente (+1,7 % après +5,0 %), en raison d'une perte de vigueur des livrets A (+1,4 % contre +6,6 %) et des livrets de développement durable (+6,9 % contre +16,5 %), devenus moins rémunérateurs. L'épargne longue continue pour sa part de progresser (+3,2 % après +2,8 % un an plus tôt), tirée par les produits d'assurance-vie (+3,9 %) et les plans d'épargne-logement (+6,8 %).

## PERSPECTIVES INCERTAINES POUR L'ANNÉE 2015

Dans un contexte économique national contraint, la morosité devrait perdurer au premier semestre 2015 en Guadeloupe. Les incertitudes subsistent et pèsent sur les différents secteurs et les agents économiques. Des défis majeurs restent à relever notamment celui de la vétusté des installations de distribution d'eau. Dans le secteur du BTP, des perspectives plus optimistes se profilent avec la mise en chantier de certains projets. Le secteur du tourisme se présente comme un levier de développement privilégié mais reste particulièrement sensible aux chocs externes.

La mise en œuvre des nouveaux programmes opérationnels (PO) européens pour la période 2014-2020 montre la volonté de développer et d'accompagner le potentiel d'innovation et le dynamisme des agents économiques guadeloupéens.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : N. de SEZÉ – Responsable de la rédaction : J.-M. PAUGAM

Editeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : Avril 2015 – Dépôt légal : Avril 2015 – ISSN 1952-9619